

COMMUNIQUE DE PRESSE

Instauration d'un couvre-feu sur la ville

Au regard de la situation sanitaire et en dépit des mesures de confinement généralisé et d'interdiction de rassemblement, il est encore constaté de nombreux cas de non-respect des dispositifs mis en place pour ralentir la progression du virus. C'est pourquoi la Ville a décidé d'instaurer, par arrêté municipal, un couvre-feu sur l'ensemble de la commune entre 20h et 6h du matin, à compter du lundi 23 mars, et ce jusqu'au 31 mars.

Le déplacement et la circulation de toute personne hors de son domicile est interdit sur ce créneau horaire. Seuls sont autorisés :

- Les déplacements pour motif de santé, familial impérieux ou assistance à une personne vulnérable ;
- Les déplacements professionnels des personnes dûment habilitées en raison du caractère essentiel de leurs missions (soin et assistance, forces de sécurité et de salubrité, professionnels liés aux besoins de première nécessité, personnes justifiant d'une nécessité impérieuse qui ne saurait être différée à une heure diurne, notamment les services de la Ville/Agglomération/Centre communal d'action sociale).

La Ville appelle les habitants à suivre strictement et de manière totale les consignes diffusées par les autorités sanitaires pour lutter efficacement contre la propagation du virus.

CONTACTS PRESSE

DURQUETY Karine – 02 51 47 45 12 / 06 80 76 43 51 – karine.durquety@larochesuryon.fr
SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr
BALAT Yan – 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr

www.larochesuryon.fr